

L'ACTION FRANÇAISE

50 centimes FRANCE & COLONIES

ORGANE DU NATIONALISME INTEGRAL

RÉDACTION & ADMINISTRATION

12, Place de la République - Limoges

Adresse Télégraphique : ACTION FRANÇAISE, Limoges

Registre du Commerce : Seine N° 78.582

ABONNEMENTS 1 an 6 mois 3 mois

France et Colonies... 120 fr. 60 fr. 35 fr.

Etranger plein tarif... 300 fr. 160 fr. 90 fr.

Pays à tarif réduit... 200 fr. 110 fr. 60 fr.

Chèque postal : Compte 239-00 PARIS

Fondateur : HENRI VAUGEON. — Directeurs politiques : LÉON DAUDET et CHARLES MAURRAS. — Rédacteur en chef : MAURICE PUJO.

Tout ce qui est national est nôtre. — Le Duc d'ORLÉANS.

Chef de la Maison de France, j'en revendique tous les droits, j'en assume

toutes les responsabilités, j'en accepte tous les devoirs.

Le Duc de GUISE, héritier des quarante rois qui, en mille ans, firent la France.

Rédacteur en chef : MAURICE PUJO.

Reconstruction européenne ? LA POLITIQUE

Impressions de Vichy

TITRE CENSURE

par Thierry MAULNIER

Si le comte Ciano s'est rendu en Allemagne, c'est, écrivent les journaux d'outre-Rhin, afin d'y étudier avec le chancelier Hitler et ses conseillers les modalités d'un nouveau statut européen. Comme on l'a déjà fait à plusieurs reprises depuis trois siècles, il s'agit, paraît-il, de « reconstruire » notre pauvre continent.

C'est une vaste opération qu'entreprendront les heureux démolisseurs de la vieille bâtisse, lesquels vont avoir à témoigner de leurs talents d'architectes. Un proche avenir nous fixera sur leurs capacités à cet égard. Jusque-là, demeurons sceptiques.

L'œuvre de Versailles, de Saint-Germain et de Trianon, qui portait dans ses flancs tant de germes de mort, est à terre. L'Europe centrale en particulier ne renaitra plus, quoi qu'il arrive, sous sa forme de 1919. Selon toute prévision, la victoire allemande a scellé pour une longue période de temps le destin des Autrichiens et des Tchèques. La malheureuse Pologne, après une brève renaissance, supporte encore une fois (laissions de côté ses erreurs politiques) les conséquences de sa funeste position géographique, et qui voit retomber sur elle la dalle du tombeau. Tout au plus peut-elle espérer, dans l'hypothèse la plus favorable (qui demeure bien éloignée), une existence diminuée et asservie. Contrainte de s'incliner devant l'ultimatum soviétique et brutalement amputée de la Bessarabie, la Roumanie le sera, demain ou après-demain, de la Transylvanie et de la Dobroudja, au profit de la Hongrie et de la Bulgarie, qui auront eu la chance de jouer la bonne carte. Encore intacte, la Yougoslavie a cependant quelque raison d'éprouver des craintes pour son littoral dalmate qui, face à l'Italie et voisine de l'Albanie, apparaît dangereusement « en l'air ». A l'Est, la Russie stalinienne, à qui l'inévitablement aveuglement des Puissances occidentales a permis de mûrir lentement ses projets et de se faire, en toute tranquillité, la complice de l'Allemagne, a, par l'occupation de la Pologne, par la campagne de Finlande, par la mainmise sur les Etats baltes et la Lithuanie, par la récupération de la Bessarabie, retrouvé en grande partie ses frontières d'avant 1914. Il lui reste à recouvrer ce qu'elle a perdu en Transcaucasie et peut-être aussi à s'assurer le contrôle des Détroits. S'avancera-t-on beaucoup en supposant que c'est là le sujet des « conversations » russo-turques qu'annon-

cent les dépêches et l'explication des mouvements de la flotte soviétique en mer Noire ?

Tout cela assurément est encore mouvant, à l'état fluide pour ainsi dire, et les grandes lignes de l'édifice futur ne sont tracées que sur le papier. Avant de faire du définitif (autant que ce terme puisse s'appliquer aux choses humaines), il faut en effet briser la résistance britannique. Les dictateurs proclament leur certitude d'en venir à bout. Qui vivra verra. Faute de données exactes sur les ressources des adversaires, nous ne risquons aucun pronostic.

C'est une grande amertume pour les Français d'être contraints d'assister, muets et impuissants, aux changements profonds qui se préparent. La consécration est maigre d'apprendre par des informations de source allemande, que les vainqueurs veulent bien nous réserver un rôle dans leur plan de reconstruction. Quel rôle, si ce n'est celui d'un Etat affaibli et tenu en laisse dont les initiatives éventuelles se ront jalousement surveillées ? Hélas ! nous sommes des vaincus. Soyons sûrs que, si ce sont des Gaulois qui ont inventé le *Vae victis*, les Germains ont su reprendre la formule à leur compte.

Et pourtant... N'y a-t-il pas des possibilités de manœuvre ? On ne peut se défendre d'un souverain. En 1871, à l'ouverture du Congrès de Vienne, et dans des circonstances à peine moins difficiles qu'aujourd'hui, la France épuisée, exsangue, isolée, en face d'une coalition formidable qui paraissait aussi solide dans la paix que dans la guerre, la France, tenue à l'écart et en suspicion, faisait bien triste figure et semblait n'avoir d'autre avenir que celui de courber la tête en enregistrant les décisions des vainqueurs. Or, six mois n'avaient pas passé qu'un coin était enfoncé dans la coalition, que la médiation et la jalousie se révélaient entre les alliés, que la France, admise, bon gré mal gré, sur un pied d'égalité avec eux, retrouvait le droit de parler haut et ferme et que, sans la fatale aventure de l'aigle revenu se poser sur les tours de Notre-Dame, elle était à la veille de recueillir les fruits de ce surprenant redressement. La sagesse d'un roi prudent et l'habileté consommée d'un grand diplomate avaient opéré le miracle.

(Censuré)

J. DELEBEQUE.

UNE MAGNIFIQUE CEREMONIE MILITAIRE A LIMOGES

Par René BRÉCY

Mercredi, la ville de Limoges a vu se dérouler, à travers ses principales voies, un très brillant et très émouvant défilé militaire, celui de la 11^e division, la Nancéenne, la Division de fer, qui, dans ces dix derniers mois, vient d'ajouter des gloires nouvelles à toutes celles qui ont couronné justement ses drapeaux.

L'azur ensoléillé du ciel favorisait ce beau spectacle ; les habitants de Limoges et les réfugiés, qui doublent ou triplent le chiffre de la population, se pressaient des deux côtés de la route, des rues et places où le cortège devait passer : places des Carmes, du Champ-de-Poivre, Denis-Dussous, boulevard Montmattier, boulevard Carnot, carrefour Tourny.

En groupes, d'innombrables soldats, de toutes armes, cantonnés dans la cité depuis une vingtaine de jours, venaient prendre place sur les côtés des rues et des carrefours situés sur le parcours du défilé.

Vers 8 heures, au débouché de la rue du Général-Coxe, les autorités civiles, militaires, religieuses, municipales, com-

mencent d'occuper les emplacements qui leur ont été réservés. A 8 h. 30, arrive le préfet de la Haute-Vienne, M. Ducombeau, en petite tenue, avec son secrétaire général ; dans une voiture encadrée d'un peloton de cavaliers du 30^e dragons. C'est ensuite le général Frère, combattant et mutilé de la guerre de 1914, qui commande aujourd'hui la XII^e Région, après avoir commandé, depuis septembre 1939, la Division de fer, un corps d'armée et une armée ; sa voiture est entourée de son escorte d'infanterie portant son faucon de commandement. Puis, avec eux et autour d'eux, Mgr Bastou, évêque de Limoges, en manteau violet, une quinzaine de généraux, le Conseil municipal, les hauts fonctionnaires de la préfecture.

Un nombreux service d'ordre, très bien réglé par des officiers de la garde civique, assure la discipline de la foule. Outre celle qui stationne dans les rues, tous les balcons, toutes les fenêtres, sont garnis de curieux, ou plutôt de bons Français avides de saluer notre armée.

(Voir la suite en 2^e page.)

I. — Les transformations en cours

L'Assemblée nationale vient de voter. Il n'est pas besoin de dire quelles joies et quelles espérances nous donne son vote. Le moment n'est pas venu d'inscrire dans un coin de la marge un regret. Ce qui est excellent, en fait, est meilleur encore, et confère au Gouvernement un nouveau degré de solidité.

Le Gouvernement qui vient d'être consacré, presque unanimement, existait déjà. Le voilà qualifié pour préparer une Constitution nouvelle.

— L'ancienne est donc abrogée ? — Elle l'est, puisqu'il est déclaré qu'on la revise. — Et les anciens pouvoirs, Chambre et Sénat, sont-ils vivants ou sont-ils morts ? — Ils vivent, mais cette vie diminuée manque d'autorité comme de flamme.

— Méfions-nous du mauvais vent qui pourrait rallumer cette cause puissante de la plus grande part de nos immenses malheurs.

M. Tixier-Vignancourt a élevé des cris de justice. Après celui du salut public, de l'indépendance et de l'intégrité nationales, c'est le cri majeur. Le député des Basses-Pyrénées y a mis une furie française qui a tourné contre lui la secte des Réglementaires qui est la plus redoutable des sectes parlementaires. Bien que M. Tixier ait fait justice de leur préjugé funeste, la motion de M. Tixier-Vignancourt que tous les journaux ont publiée, a été écartée d'un revers de main présidentiel. M. Herriot ne perd pas le nord. Il sait comment on joue avec les émotions publiques en jouant de les partager et comment on parvient à les éluder. Serons-nous nous condamnés éternellement à des comédies ?

M. Charles Heibel, au Sénat, a soutenu les mêmes nécessités de justice. Plus heureux que M. Tixier-Vignancourt, parce qu'il s'est conformé à la loi du Sénat et de ses détours, il a réussi à faire accepter une motion qui vise toutes les actions qui ont contribué au désastre.

Nous faisons des vœux pour son plein succès.

Aucun réveil de la France ne sera possible s'il n'est fait un exemple éclatant de tous les auteurs de sa perfidie.

Cette mise en cause des responsables a été tout d'abord traduite par les intéressés comme un trait de méchanceté noire, inspiré de l'esprit de parti. Ils ont senti ensuite de respirer et de se trouver à l'aise quand ils ont vu que tout serait examiné. Avaient-ils rêvé le contraire ? L'idée d'avoir des compagnons de chaîne semble suffire à leur bonheur. La vérité est qu'ils le veulent en dolman et en képi. Mais les trahisons ou les négligences commises sous l'uniforme sont plus coupables que les autres, nous n'en avons jamais convenu. Et c'est en vain que le principe que, même militaires, les responsables se ramènent encore à la politique. Cette armée, faut-il toujours dire, qui l'a faite ? Ou qui l'a dé faite ? Qui a choisi tels chefs ? Qui a écarté tels autres ? Qui a fixé les chiffres du budget d'armement ? Qui les a

employés ? Par quelle organisation de l'économie générale les fabrications ont-elles été poussées ? Tout cela ressortit à la politique, à la responsabilité des chefs politiques, on n'échappera point à cette vérité.

De l'aveu général, le texte de l'Exposé des motifs a été mal transmis, et recueilli par les journaux de façon tellement discordante qu'il est difficile de s'en faire une idée exacte. Et voici néanmoins des paroles d'or : « Le gouvernement sait bien d'ailleurs que les groupes sociaux : famille, profession, communes, régions existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique, de rassemblement national et l'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes, mais il les subordonnera à l'intérêt général et au bien commun, il le contrôlera et les arbitra. »

Voilà la vérité. L'Etat est comme un roi dans un chœur de républiques satellites. Elles sont autonomes, il les contrôle, il les arbitre, l'ordre est de lui, mais la force et la vie ont été procérées d'elles, et bien avant qu'il n'existe.

Admirable promesse ! Nous n'éprouvons aucune vaine inquiétude sur le ton et le son de certains couplets qui sentent encore l'ancien régime.

Le Gouvernement des Meilleurs ne peut pas limiter l'aristocratie à l'intelligence ; du moment qu'il adopte le ternaire famille, travail, patrie, il fait sa juste part à la vertu : la vertu personnelle et la vertu du sang.

En s'écriant : Vive la France, on crie également : Vive sa terre et vive son sang, le beau sang qui déjà enchanterait et émerveillait Jeanne d'Arc.

II. — Epargnons notre France

On va beaucoup disant :

— Nous vivons des moments critiques.

On veut dire que ce sont des moments difficiles et durs à passer, mais le mot est plus fort que le sens que l'on y attache, car il signifie que ces moments cruels seront, en outre, décisifs. Ils représentent une épreuve dont nous sortirons vainqueurs ou vaincus et bien ou mal jugés. Une critique est un jugement ; ici, celui des faits ! Si nous portons bien le fardeau et préparons bien la relève, nous serons épargnés ; mais, au cas contraire, fauchés.

On oublie trop que cela nous concerne, nous, car on juge plutôt le prochain. On tire de la guerre et de ce que chacun peut en avoir entrevu, une sorte de tribunal devant lequel on traduit les Français ou même la France, avec une rigueur que l'on prend pour de l'équité. La France ? Quelle France ? Et aussi quels Français ?

Pendant les innombrables années où nous avons analysé et condamné les institutions dont l'événement vient de faire pleine justice, ceux qui contestaient que le régime fût incohérent et dissonnant, corrompu et corrompue, avaient un très bon truc : ils accusaient, ils accablaient, non l'Etat, la Loi, la Politique ni ses politiciens, mais le caractère français, la

nature de son peuple, ses sentiments, ses goûts, les impulsions qui lui sont propres, sa chair, son sang et son génie. Ainsi était mis à couvert ce qu'on voulait sauver et qui était le pire : l'élément qui dénaturait la nation. Les étrangers, les ennemis, mettaient la même tactique au service de leurs envies, jalousies et rancunes et refusaient de voir qu'ils nous avaient réduits des gouvernements déplorables : c'était l'âme française qui était pecheresse ; à la nation française étaient tous les torts.

Comment des patriotes peuvent-ils tomber dans le même travers ? Et comment ne sont-ils pas d'accord pour se contraindre à toucher d'un doigt respectueux aux fibres douloureuses ou infirmes de la Patrie ? Ce qui offusque et qui afflige, nous le voyons. Nous avons assez prévu et annoncé le flot des calamités pour avoir le droit de redire que tout autre peuple, soumis au même traitement, en serait mort et enterré depuis longtemps.

Ces institutions divines ! Ces mœurs qui en résultent logiquement, et à qui la loi, la première, donne raison ! Ces coups ruineux jetés contre toute force morale, ces encouragements à toute faiblesse ! Cet extravagant système d'éducation et d'instruction ! Ces alliances de déclassés et de déracinés volontaires ! Tout cela est si peu français que tout en est dirigé contre l'histoire et la nature de la France, un Etatisme tout puissant s'y est appliqué depuis un siècle et demi. Or, malgré tout, notre peuple vit ! Et il dure ! Quelque soufflé que l'on brousse et tourmente sa flamme malheureuse, elle refuse de se courber définitivement et de s'éteindre tout à fait.

III. — L'Héroïsme surhumain

Et pour peu qu'elle reflambe, comme c'est beau !

Des chapitres comme la fuite de Strasbourg et l'évasion des vingt-cinq unités légères qu'il a délivrées ouvrent une perspective incomparable sur ce que peut contenir de volonté, d'intelligence, d'invention ingénieuse, d'héroïsme enfin, cette âme et cette chair française dont l'ennemi subtil ou le mauvais ami veut nous faire désespérer !

Il y avait à bord du Strasbourg bien des Français, de bien des sortes ! Ils donnaient bien des échantillons de toutes nos classes, ces marins, ces mécaniciens, ces électriciens et ces officiers de tous grades ; autour d'un chef de premier ordre, ils ont montré ce que savent faire nos pêcheurs, nos ouvriers, nos artisans, nos petits et nos grands bourgeois, dans la suite d'un beau travail, pour un enjeu sublime, quand ils disposent d'un matériel digne de leur mental et de leur moral ! Dans un pays qu'on dit malade et même décomposé, quelques centaines d'hommes viennent d'être consacrés, l'honneur de la bataille sonne, et voilà des héros.

Charles MAURRAS.

(Voir la suite en 2^e page.)

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a donné tous pouvoirs AU MARECHAL PÉTAIN

Le projet de résolution a été adopté par 569 voix contre 80

LE TEXTE VOTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE

L'Assemblée Nationale donne tous pouvoirs au Gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal Pétain, à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes la nouvelle Constitution de l'Etat français.

Cette Constitution devra garantir les droits du Travail, de la Famille et de la Patrie.

Elle sera ratifiée par la Nation et appliquée par les Assemblées qu'elle aura créées.

C'est donc à la nouvelle Constitution qu'il appartiendra de fixer elle-même les modes de ratification par la Nation.

Oui, pour la reconstruction de la France, il faut le courage et la discipline.

Mais ces vertus MORALES seraient perdues une fois de plus si, oubliant le MENTAL, nous les mettions au service d'une cote mal taillée entre les mortelles erreurs d'hier.

Que l'intelligence soit libre, qu'elle dirige et dirige hardiment !

La démocratie parlementaire est morte en France, après avoir fait à la France plus de mal que ne le précisaient les pires ennemis de la démocratie. Les terribles événements des deux derniers mois, la défaite subie par la France dans une guerre mal préparée, maladroitement engagée, et conduite pendant des mois avec une légèreté insensée, ont obtenu ce que n'avaient pu obtenir ni les conseils, ni les avertissements, ni les expériences antérieures. La leçon de ces événements a été si dure, que pas un de ceux qui ont le plus ardemment combattu la démocratie n'eût voulu avoir raison d'elle à la moitié ni au quart du prix que la France doit payer pour s'en débarrasser. Mais, du moins, si l'on s'en tient aux éléments les plus simples et les plus clairs, aux textes, aux chiffres, paraît-elle avoir ouvert presque tous les yeux.

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

(Voir la suite en 2^e page.)

Bilan des agressions anglaises

L'exploit du Strasbourg, réussissant non seulement à échapper au guet-apens tendu par la flotte anglaise, mais réussissant en outre à sauver vingt-cinq de nos unités légères, lesquelles eussent été massacrées sans rémission, vient d'apporter à la France en deuil son premier rayon d'espérance.

Notre Amiralauté a publié dans un communiqué très clair les détails de l'opération, qui a fait quinquais les Anglais, lesquels, avec une outrecuidance toute britannique, s'étaient imaginés qu'il leur suffirait d'apparaître avec trois gros bateaux pour venir aisément à bout de deux des nôtres. A moins que — et l'attaque prononcée un peu plus tard par les flottilles des sous-marins anglais rend l'hypothèse plausible — M. Churchill ait donné l'ordre d'éviter si possible le combat et de couler les bâtiments français mouillés, à la torpille.

(Censuré)

Mais les marins français sont les marins français... Au reste, dans cette infâme entreprise contre la flotte française, M. Churchill et l'Amiralauté anglaise, qu'il est impossible de séparer, semblent s'être donnés à tâche de reculer les bornes de l'ignoble.

Que ce soit à Mers-el-Kébir ou dans les ports métropolitains de la Grande-Bretagne, l'opération a été préparée selon les méthodes du banditisme de grand chemin : irruption, mitraillette au poing, dans les bâtiments encore endormis, assassinats d'officiers esquissant le moindre geste de résistance, emploi des heures d'ultimatum au réglage aérien et au mouillage des mines.

(Censuré)

Du moins, tout cela a eu l'avantage de faire apparaître en pleine lumière le but véritable des Anglais, qui était beaucoup moins d'empêcher l'Allemagne et l'Italie de se servir, le cas échéant, de nos bâtiments, que de s'en saisir elle-même pour les engager en première ligne dans les opérations qui vont prélever à l'attaque allemande contre les Iles Britanniques en Manche et en Mer du Nord, de façon à préserver autant que possible les siens. Mais, il faut le répéter, les marins français sont demeurés eux-mêmes, fidèles à leur tradition séculaire d'honneur, et juste que dans les ports anglais ils se sont opposés au prix de leur vie à cette atteinte à leur pavillon, renversant les canons des assassins et ne se laissant pas influencer par les con-

mes, les pleins pouvoirs constitutionnels furent remis au maréchal Pétain par 569 voix contre 80.

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison à ceux qui ont toujours affirmé, avec ce journal, que la démocratie parlementaire n'était pas la France. Il faut aussi donner toute leur importance aux principes de la réforme constitutionnelle, tels qu'ils sont affirmés dans l'exposé des motifs de la résolution dont le maréchal Pétain a demandé le vote à l'Assemblée Nationale. Plusieurs des grandes vérités que l'on a toujours défendues ici y sont reconnues avec éclat, plusieurs des combats que l'on a menés y trouvent leur récompense : « Il importe en premier lieu de restaurer l'Etat dans sa souveraineté et le pouvoir gouvernemental dans son indépendance... L'autorité légitime sera affranchie de la pression des oligarchies... Le gouvernement présidera aux destinées du pays avec continuité... La fermété sera sa loi, mais il s'appliquera à concilier l'autorité avec le respect des libertés nécessaires... Le gouvernement sait que les groupes sociaux, familles, professions, communes, régions, existent avant l'Etat. Celui-ci n'est que l'organe politique de rassemblement national et d'unité ; il ne doit donc pas empêcher sur les activités légitimes de ces groupes... Il les contrôlera et les arbitra... »

Il ne faut pas négliger l'importance de tels chiffres. Ils prouvent la fragilité réelle d'institutions qui prétendaient orgueilleusement s'identifier à la France même. Ils donnent raison

UNE MAGNIFIQUE
CEREMONIE MILITAIRE

A LIMOGES

[SUITE DE LA PREMIERE PAGE]

Un bruyant peloton de motocyclistes et deux pelotons de cavaliers avec fanions, annoncent la 11^e division qui s'avance vers nous. Les journaux imprimés à Limoges ont fait connaître, hier, son histoire magnifique. Sans parler de tant d'exploits qu'il a accomplis, l'histoire de la division de Nancy est celle qui, aux premiers jours de septembre 1939, avait franchi la Sarre et la Blies et, deux jours, atteint la ligne Siegfried, malgré de terribles obstacles. C'est elle qui, tout l'hiver dernier, aux avant-postes de la ligne Maginot, sans cesse en contact avec l'ennemi, lui imposa le respect. Au printemps, elle a contenu en lui infligeant de graves pertes. Répliquée par ordre sur l'Oise, à la fin de mai, elle a, du 7 au 10 juin, gardé inviolable son front, malgré la supériorité écrasante de l'armement et du nombre qu'avait l'adversaire. Dans la retraite à laquelle la contrainte le fléchissement des troupes voisines, jusqu'à la Creuse, où elle a livré ses derniers combats, toujours victorieuse en ce qui la regardait, elle n'a pas cédé de terrain, pas abandonné un canon ; elle a tenu exemplairement, au prix de sacrifices héroïques : près de 3.000 disparus ou morts, 600 blessés, dont 44 officiers. Tous ces faits étaient connus de l'assistance. Aussi n'a-t-elle cessé d'acclamer les régiments très valeureux qui ont passé devant elle, en défilé impeccable, le pas allègre, le regard triste mais fier, avec leurs armes, leurs engins, leurs chevaux en parfait état, comme s'ils marchaient vers la bataille au sortir d'une victoire. On criait : « Vive les chasseurs ! Vive les artilleurs ! Vive la France ! Vive l'armée ! C'était à moi, parce que les gorges comme les ours étaient serrés, mais c'était du fond de l'âme.

xx
D'abord, en éclaireurs, les side-cars du 16^e chasseurs à pied, puis les chars et la fanfare de ce bataillon, qui s'arrêtent un peu à l'écart dans le carrefour et vont sonner des marches tout le temps que celui-ci va passer. Son drapeau s'avance, se dresse sur une resille doit en soutenir les glorieux lambeaux autour desquels palpitent, invisibles, les âmes des milliers de héros morts au champ d'honneur.

Les chasseurs passent vite, l'allure crâne, la glorieuse fourragère rouge à l'épaule. Le 30^e bataillon les suit, du même pas guerrier, décoré de même, arborant lui aussi la croix de Lorraine sur ses fanions. Puis le 6^e, non moins beau, suivi de ses mitrailleuses et de ses canons antichars.

Vient ensuite, derrière sa musique, qui va remplacer celle des chasseurs, le 26^e de ligne, lui aussi porteur de la fourragère qui signifie la croix de la Légion d'honneur décernée à son drapeau.

Une compagnie du 1^{er} génie vient après, et encore le 170^e de ligne, qui porte la fourragère verte, marchant d'un pas vif, dans une dignité superbe ; il précède aussi ses canons antichars et ses chenilles de ravitaillement.

Voici les aigres et nerveuses trompettes de la cavalerie, sur chevaux aléans. C'est le 8^e d'artillerie, avec ses canons de 75, que l'on fête pour le bon travail qu'ils viennent de fournir ; puis le 208^e, traînant ses mortiers de 150 court et une batterie de 220. On admire le bel état des pièces, celui des chevaux groupés selon la couleur de leur robe et visiblement soignés avec amitié par ces braves paysans, transformés en excellents canonniers, qui les maintiennent en les conduisant.

Toutes ces unités, à leur passage devant les autorités, prêts desquelles nous sommes, ont, au commandement des chefs, tourné la tête, offrant au général Frère, dans leur regard un instant fixé sur lui, l'hommage de leur stricte obéissance.

Belle, très belle division, à qui son chef, le général Arabosso a pu dire, après l'armistice : « La Division de fer peut garder le front haut ; ses armes ont été jusqu'au bout portées avec honneur ».

Beau et très beau défilé, malgré le deuil des cœurs qui l'obscurcissait comme d'un voile funèbre. Il a remué dans les âmes regrets, hontes, affreuses tristesses, mais aussi espoirs vivaces et invincibles.

Une fois terminé le cortège, les autorités se sont rendues, entourées d'une grande foule, vers le monument aux morts, où une énorme affluence les attendait ; toutes les larges rues en pente qui aboutissent au square où il se trouve en étaient littéralement noires. Des troupes rendaient les honneurs, spécialement une compagnie d'aviateurs. De part et d'autre du groupe des statues, cinq drapeaux d'anciens combattants se sont inclinés devant le général Frère, qui apportait une splendide couronne de fleurs. La sonnerie « Au Drapeau » a ouvert la courte cérémonie : la sonnerie « Aux Morts », écoutée religieusement, a commandé une minute de silence. La « Maréchaussée », qui l'a conclue, a soulevé un immense applaudissement.

Nous nous rappelons, en retournant des larmes l'inscription gravée, en 1919, sur le monument aux morts de la guerre de 1914 à Berlin : « Inviolés vici victu » (Aux vaincus, les vaincus qui vaincront).

René BRÉCY.

DERNIERE HEURE.

Une déclaration
radiodiffusée
du maréchal Pétain

Vichy, 11 juillet.

Le maréchal Pétain fera, ce soir, à 19 heures, une communication radiodiffusée.

AINSI QUE NOUS L'AVIONS DÉJÀ INDICÉ, LES CIRCONSTANCES OBLIGENT « L'ACTION FRANÇAISE » À NE PARAÎTRE, PROVISoireMENT, QUE TROIS FOIS PAR SEMAINE. NOUS INFORMONS NOS LECTEURS QUE LES JOURS DE PUBLICATION, DÉFINITIVEMENT ARRÊTÉS, SONT LE MARDI, LE VENDREDI ET LE DIMANCHE.

Vous avez lu, à la manchette du dernier numéro de l'Action Française, la lettre de notre Georges Gaudy, — le capitaine d'infanterie Gaudy, président de l'Association Marius Flateau (anciens combattants d'Action Française). Vous ne la relirez pas sans un plaisir nouveau :

Nous sommes cantonnés à S. P. (Dordogne). Engagés le 18 mai, sur le canal Crozat, nous y avons dominé l'ennemi jusqu'au 6 juin, à 23 h. 45, où nous avons reçu l'ordre de rompre le contact. Dès lors, et jusqu'au 24 juin, à 18 heures, nous avons constamment marché et combattu à l'arrière-garde.

Notre bataillon est cité à l'ordre de l'armée. Le général Weygand est venu, avant-hier, saluer les drapeaux de notre armée. Un ordre du général F... désigne notre division comme l'une des meilleures. Un ordre du général J... salue le régiment comme le meilleur de la division. Le colonel L... donne sa compagnie comme la meilleure du régiment. J'ai personnellement reçu 3 citations en 37 jours.

Par conséquent, je me réfugie dans une juste fierté et je me remonte en effets neufs pour la prochaine campagne dans l'espérance de la victoire.

C'est de ces hommes extraordinaires qu'est fait l'essentiel des substances d'une grande nation, sa durée, son renouvellement régulier, ce par quoi se transmet la qualité de son esprit ou la force de sa semence.

— Ah ! s'ils étaient tous comme ça !

La question était prévue. Je comprends la noble ambition qui souhaite à la France un héroïsme également étendu à tous, répandu sur tous, et tel qu'il soit commun à tous les enfants de notre pays. Mais à force de désirer, de vouloir, d'exiger dans l'éther absolu, toutes les subtilités souhaitables, il ne faudrait pas aboutir à méconnaître les plus magnifiques, qui ont pour elles d'exister et plus belles encore qu'on ne les imagine. Elles ont contre elles de n'être pas aussi nombreuses qu'on le voudrait. Mais ce n'est pas une raison d'en nier le nombre déjà fort beau — ou qui, pis est, de le traiter par le dédain.

Mais, là, rien n'est plus important que de bien voir ce qui se pense et ce qui se dit.

Quelqu'un a vu ce coin de champ de bataille, il en revient, et il estime que les choses ne s'y sont pas du tout passées comme tel autre le raconte d'après ce que ce dernier vient, lui aussi, d'y voir, mais de voir, il est vrai, dans le coin d'à côté. Comme il ne s'agit ni exactement du même endroit, ni de la même heure, ni des mêmes unités, il serait fort simple de dire que les versions sont vraies toutes les deux, malgré leur sens différent ou contraire : on n'est pas obligé de choisir entre deux vérités également certaines, qui ont été constatées l'une à côté de l'autre... Mais non ; c'est choisir qui plaît mieux : opter, trancher, c'est ce qu'on veut ! Fiers, sombres, mélancoliques, irrités ou chargés de défis violents, les conversations qui se poursuivent entre patriotes, oscillent, comme les éléments du trouble public et du défilé général, entre les épaules de l'orgueil national dont on veut se saisir et le bois verrouillé, la substance pourrie que l'on rejette avec horreur.

En effet, ce à quoi l'on tend, c'est à la dispute, c'est à l'injure qui soulage : besoin des nerfs tendus et des têtes endolories !

Prenez-y garde néanmoins ! Résistons et réagissons. La pente est forte, semée de confusions et généralisations dangereuses : le cœur du cœur de la Patrie peut finir par y être soumis lui-même à de sacrilèges débats.

Il est des questions qu'il devrait être défendu de poser :

— Est-ce que dans tel pays, ou tel la province, l'on est brave ?

De telles formules confirment, et promettent d'inscrire dans les textes législatifs de demain, les grandes vérités politiques et sociales que ce journal a toujours défendues ; que l'on puisse déjà les trouver inscrites au fronton de l'édifice du nouvel Etat français, il y a là pour tous les Français, et particulièrement pour les lecteurs de ce journal, un sérieux motif d'espérance, ajouté à celui que constituait déjà, par elle-même, la présence du maréchal Pétain à la tête du gouvernement.

xx

Censuré

Censuré

Censuré

[SUITE DE LA PREMIERE PAGE]

Il faut toujours répondre : Qui, on ? En août 1914, les colonnes d'un sénateur contre le XV^e corps, ont failli faire du vilain. Eh ! bien, ce corps venait de la même province que les braves dont je trouve mention dans une lettre de Gaudy, datée du 27 juin 1940 :

Dans ce sous-secteur, toutes les tentatives ennemies avaient été repoussées par le régiment de Tours qui avait fait 660 prisonniers et couvert ses glorieux cadavres allemands. Il en était de même à notre gauche où le... division alpine qui comptait bon nombre de paysans provençaux infligeait de lourdes pertes à l'ennemi et gardait intacte sa position...

Oui, il faut se garder de jouer, même sans malice, avec l'honneur des hommes ou celui du terroir. Quand un pays donné peut fournir à l'Armée, à la Marine, à l'Air, un certain nombre d'éléments d'une haute élite, il faut le saluer comme les feux brillants de l'ancienne victoire et aussi à l'égal de ces feux obscurs qui couvrent les promesses de l'avenir.

Ne perdons pas de vue le sens précis de nos paroles, afin de les bien mesurer.

Pour les héros proprement dits, la bravoure tient de l'immuable et de l'absolu, elle existe pour elle-même, la victoire l'intéresse certes, ne fût-elle que partielle, mais ils font facilement abstraction du résultat immédiat ; le héros lutte pour la beauté et la bonté d'une cause supérieure. Leur incomparable Chevalerie a eu des représentants fort illustres sous tous les cieux, sur tous les sols : on ne peut la limiter à un pays, ni à une race ; mais, puisque toute terre et toute lignée ne la portent pas avec la même abondance, peu de patries en ont été aussi merveilleusement favorisées que la nôtre. Et c'est l'une des raisons de l'avenir illimité qui lui est promis. Il y aura toujours en France ces poignées d'hommes résolus à tout, toujours prêts à dire : quand même, capables de tout vouloir, de tout tenter, de tout recommencer : à vos ordres, mon général ! et par qui le reste, tout le reste, peut être exécuté, conduit, entraîné.

Pourtant, cette énergie suprême est vertue de minorités, c'est la loi naturelle. On n'a jamais vu un suffrage universel dont tous les bulletins aient été tenus par des Vincent de Paul, des Bayard et des Jeanne d'Arc. La vertu militaire a son degré pur et sublime, comporte aussi quelque rareté.

IV. — La bravoure
ordinaire

Une autre bravoure, moins rare, peut devenir assez commune, si l'on peut en réaliser certaines conditions. Des troupes composées de combattants moyens ou même médiocres ont donné des exemples de bravoure immortelle, — dans un certain nombre de cas, que l'on peut compter jusqu'à cinq.

Le cas d'un Chef, dont le commandement les fanatise : après des campagnes communes, son nom agit de plus en plus sur ces troupes-là comme un talisman.

Le cas d'une instruction, d'un dressage, d'un entraînement, tels que l'articulation des combattants, entre eux et avec leurs chefs, ait été poussée très avant.

Le cas d'une très forte supériorité de position.

Le cas d'une très large supériorité du nombre, connue, ressentie, exploitée.

Le cas d'un armement supérieur, éprouvé comme tel, confirmé au fur et à mesure que l'ascendant sur l'adversaire peut augmenter.

De ces cinq cas, pas un ne tient au personnel de la troupe, tous sont extérieurs à la personne du combattant.

tant. Mais tous sont générateurs de bravoure dans chacun de ces éléments personnels dont l'addition forme le gros de l'armée.

Inversement, il n'est pas nécessaire qu'une troupe soit particulièrement faible de cœur pour qu'elle se trouve étonnée ou dominée tantôt par la supériorité de l'armement ou du nombre, ou de la position, ou du dressage, ou de quelque direction fascinante, à plus forte raison quand plusieurs de ces facteurs se trouvent réunis, ou qu'ils le sont tous, contre des poitrines humaines, dont le propre n'est pas d'être de chêne ni d'airain.

Ces défaillances ne doivent, certes, pas être approuvées ni louées, ni même excusées. Si toutefois on veut les juger, il faut prendre l'équitable parti de savoir ce qui leur a nu mé pour être sauvées d'elles-mêmes. Hautement, fortement...

(Cinquante-sept lignes censurées)

On a raison et grandement raison de dire aux hommes : quantum potes tantum aude ; à ose aussi haut que tu le peux ; mais, déjà, ce précepte ne tient plus à l'humble sagesse de la Nature, c'est celle de la Grâce, puisqu'il est tiré de l'Office du Saint Sacrement. En revanche, personne n'a le droit d'ignorer cette vieille vérité de philosophie : que le genre humain ne vit que dans un petit nombre de têtes de cœurs. A plus forte raison la race des surhumains. Ce petit nombre est celui qui tient à un contre quatre, sur des positions intenable, ou mal armé et mal exercé, ou sous des chefs à peine connus. Le grand nombre des pauvres hommes ne peut pas vi ser aussi haut ! A demander ainsi à tous ce qu'il appartient à peu de donner, on finirait par ne plus rien obtenir de personne, et la vertu dé précée se plaindrait qu'on la banalise, pendant que les faibles mortels se laisseraient tomber et se coucheraient sans espoir.

Beaucoup d'erreurs pleines de péril seront épargnées à la France vaincue si ses enfants portent la discussion sur son vrai terrain, le terrain politique (où tout appelle et la conseil) et non sur le terrain personnel et moral, national et humain. Sur le terrain politique seul, peut être étudiée la quintuple responsabilité en jeu : commandement, armement, nombre, position et entraînement.

Politique d'abord !

Et, si en dépit de tant de raisons contraires, l'on conserve l'envie de méditer encore de la France, je me permets de demander que l'on commence par considérer le petit problème moral et social que voici :

— Pendant plus de deux longues semaines, nous avons, de Paris à Limoges, arpenté la Beauce, la Touraine, le Poitou, le Quercy, le Rouergue et le Limousin. Nous avons parcouru les grandes routes et les petits chemins à toutes heures de jour et de nuit, pendant la dure période qui a précédé et suivi directement l'armistice. La campagne était pleine de bandes de soldats, les uns commandés, les autres libres, les uns encore armés, et d'autres sans armes, tous forts par le nombre et par l'âge. Nous avions des voitures qui pouvaient faire envie, des bagages qu'il était naturel aux mauvaises natures de convoiter pour se les approprier comme elle en avaient le pouvoir. Eh ! bien, ni mes compagnons, au nombre d'une vingtaine, ni moi, n'avons fait une seule mauvaise rencontre, — et les bonnes furent innombrables.

Depuis ce récent épisode de ma vieillesse, je ne puis plus me permettre de laisser discuter le moral du peuple français.

Charles MAURRAS.

Impressions de Vichy

[SUITE DE LA PREMIERE PAGE]

La prime
de démobilisation

Vichy, 11 juillet. — Un décret en date du 5 juillet 1940 accorde une prime de démobilisation aux militaires des armées de terre, de mer et de l'air, régulièrement démobilisés, en vue de faciliter leur réadaptation à la vie civile. Cette prime a le caractère d'un geste de solidarité accompli par la nation envers ceux qui, après avoir répondu à son appel, sont maintenant dépourvus de ressources, pendant qu'ils s'efforcent de retrouver dans la recherche d'un nouvel emploi. Elle est, en conséquence, attribuée à tous les militaires, à l'exception de ceux auxquels leurs administrations ou entreprises avaient conservé leur traitement ou salaire proprement dit durant leur présence sous les drapeaux. La prime de démobilisation sera fixée, uniformément, sans distinction de grade, à mille francs, dont 200 francs payables le jour du renvoi du militaire dans ses foyers et 800 francs dans des conditions qui seront fixées par l'instruction ministérielle. Les militaires démobilisés recevront en outre, à leur départ, deux jours de vivres, une paire de chaussettes et le linge de corps destiné par eux au moment de leur libération.

L'organisation militaire
de la France est décrétée

Montluçon, 11 juillet.

Le commandement militaire du département de l'Allier nous communique : Le Gouvernement, par décret en date du 26 juin 1940, a décidé qu'à partir du 1^{er} juillet 1940, l'organisation militaire de la France serait adaptée à l'organisation civile existante. En conséquence, des commandements militaires ont été mis en place, dans l'Allier, aux échelons département et arrondissement. En ce qui concerne les cantons, des représentants de l'autorité militaire seront installés dans les chefs-lieux de cantons importants. Des groupements de cantons pourront être constitués. En raison de l'occupation par les troupes allemandes d'une partie du département, les territoires des cantons non occupés qui dépendent normalement de Moulins ont été administrativement rattachés : à l'ouest de l'Allier, à l'arrondissement de Montluçon. A l'est de l'Allier, à l'arrondissement de la Pallice. Le commandement du département de l'Allier est exercé par le général Bérard, ancien chef d'Etat-major du général Prételat, commandant le groupe d'armées.

Une bataille navale

Une bataille navale s'est livrée au large des côtes de Calabre, entre une escadre britannique et une escadre italienne. Elle aurait duré seulement un quart d'heure.

Dans leurs communiqués, chacun des deux adversaires s'attribue la victoire et affirme avoir forcé l'autre à la retraite.

Des sanctions
sont prises contre
les fonctionnaires
qui ont quitté la France

Vichy, 11 juillet.

Le ministre de l'Education nationale communique :

Un certain nombre de fonctionnaires de l'Education nationale ont quitté la France sans ordre de mission régulier donné par le ministre. La révocation de ces fonctionnaires a été prononcée, quel que soit leur rang.

établie sur des bases inébranlables et pourvue de moyens étendus. Ensuite, ensuite seulement, quand la vie de la nation, actuellement suspendue, aura été réglée, il pourra être question de lui donner le corps complet des institutions organiques qu'il faut dès maintenant préparer. Distinguons donc l'œuvre urgente, immédiate, provisoire des cœurs et le lent et patient travail des législateurs et des juristes. Il y a temps pour tout.

Censuré

Quant à donner à la France qui est en train de renaitre son statut politique, économique et social, complet et définitif, c'est la tâche de longue haleine, qu'il ne faut point précipiter. C'est du reste un principe de sagesse politique élémentaire qu'il ne faut pas associer trop étroitement dans le souvenir d'un peuple, les nouvelles institutions politiques à la défaite ; la république de Weimar a été balayée par le nationalisme allemand comme responsable du traité de Versailles ; la monarchie restaurée a été accusée, en France d'être revenue « dans les fourgons de l'étranger ». Le nouvel Etat français ne pourra être établi solidement dans sa forme définitive qu'une fois signée une paix dont il ne doit pas porter le poids.

Thierry MAULNIER.

REVUE DE LA PRESSE

Il ne convient pas, dans les circonstances où nous sommes, de rien entreprendre qui puisse ressembler à une polémique entre Français.

Mais j'ai le devoir de protester contre la déplorable erreur commise, et d'affirmer simplement, en pleine connaissance de cause, que le Saint-Père a fait absolument tout ce qui lui était possible pour éviter l'extension de la guerre. Personne n'a souffert plus que lui de l'hostilité de ses précepteurs et de l'histoire en témoignera quand l'heure sera venue.

L'air confiant que ce ne sera pas maintenant une insinuation si péniblement injuste envers la plus haute autorité morale du monde, et qui cause une véritable souffrance à tous ceux qui ont l'honneur de se proclamer les fils du Pape, continue à tous ceux qui, dès maintenant, se vantent de la vérité.

ici 176 lignes censurées

Remède politique

Le Journal écrivait, avant les séances de Vichy :

Les Français savent que s'ils ont perdu cette grande partie de la guerre, ce n'est pas tant sur le terrain militaire que sur le terrain politique. Leur armée n'a pas été vaincue, répétons-le. C'est leur Etat qui l'a été. Ils font donc toute rose du ciel l'Etat. C'est conclure comme il faut et raisonner sagement.

Avec ses institutions anciennes, généralisées de querelles sans cesse renaissantes et qui allèrent parfois jusqu'à la guerre civile, la France ne pourrait que s'effondrer jusqu'au bout la pente sur laquelle elle glissait depuis longtemps. Avec des institutions neuves, elle peut ressusciter.

La défaite est sortie d'une politique détestable. Au mal politique, il faut un remède politique.

La recherche
des responsabilités

M. Herriot a refusé de mettre en discussion un texte de M. Tixier-Vignancour invitant le gouvernement à poursuivre sans délai la recherche des responsabilités politiques, civiles et militaires de la défaite.

Qui l'eût dit, qui l'eût cru ? Le quotidien socialiste de Limoges Populaire du Centre, avait applaudi à cette motion du député national d'Orthez. C'est, explique-t-il, qu'elle posait le problème dans toute son ampleur :

Jusqu'ici, on avait singulièrement rétréci, ce problème. On avait, avec une étrange facilité, établi des responsabilités, les unes uniques, les autres multiples, sur un groupement politique, sur une catégorie sociale.

Le but misérable de satisfaire des rancunes, des haines, des passions politiques, on avait accusé lâchement des innocents à qui les circonstances ne permettaient pas de se défendre, et on cherchait à écarter un régime sous le poids de fautes qu'il n'avait pas commises.

Quel est ce « on » mystérieux qui avait « accusé lâchement des innocents » ? Et pourquoi les innocents ne pouvaient-ils pas se défendre ? Enigme. Le Populaire s'abstient d'éclaircir sa lanterne.

Bernon nous a lui répondre qu'il est naturel, habituel et logique de s'en prendre au régime existant des malheurs de la Patrie. Si les adversaires de l'Empire ne l'avaient pas fait au lendemain du désastre de Sedan, la République n'eût pas été fondée le 4 septembre 1870. Quelques mois plus tard, à l'Assemblée nationale de Versailles, un élu bonapartiste était couvert de huées pour avoir tenté un plaidoyer en faveur de Napoléon III.

Dans ce temps-là, les républicains dénonçaient hautement la responsabilité des institutions qu'ils avaient combattues ; voir l'Année terrible, de Hugo, et tous les discours de Thiers, Gambetta Jules Favre, Jules Simon, etc.

(Censuré)

Mais, plus loin, il devient moins affirmatif et catégorique. Il demande qu'on détruise la « légende des responsabilités » pesant uniquement sur une organisation politique ou sur le régime démocratique dont bénéficiait (sic) notre pays ». Il s'empare d'un article où le général Duval adressait des reproches au commandement militaire pour proclamer que « de lourdes responsabilités pèsent sur d'autres que sur les partis politiques considérés comme indésirables ».

Bref cela nous amène à la formule de M. Tixier-Vignancour, approuvée par le Populaire : Responsabilités politiques, civiles et militaires. Mais de ce que les responsabilités seraient partagées, il ne s'ensuivrait pas que le régime et ses principaux meneurs fussent innocents, ainsi que le Populaire l'avait décrié tout d'abord. Les fautes mêmes du commandement militaire, si l'on admet qu'il y en ait eu, rejaillissent sur le gouvernement civil qui nomme les généraux ; l'insuffisance du commandement a été l'un des griefs que les républicains n'ont cessé d'invoquer contre le second Empire.

L'attitude
du Saint-Siège

Le cardinal Gerlier a communiqué à la Croix la note suivante :

Un journal de Lyon vient de publier au sujet de l'attitude actuelle du Pape un article qui ne peut manquer d'émouvoir douloureusement tous les catholiques et d'autres avec eux.

Le cardinal Gerlier a communiqué à la Croix la note suivante :

Un journal de Lyon vient de publier au sujet de l'attitude actuelle du Pape un article qui ne peut manquer d'émouvoir douloureusement tous les catholiques et d'autres avec eux.

Thierry MAULNIER.

CHRONIQUE
DES REFUGIES

Pour retrouver les évanoués dont les noms sont suivis d'un numéro d'ordre, adressez-vous, ou écrivez à l'Agence Havas, à Limoges, 22, rue Jean-Jaures (ne pas téléphoner).

L'Agence Havas de Limoges et les succursales Havas vous fourniront tous renseignements et pris pour les insertions dans cette rubrique.

— Mme Charles BRISSET-MA, CHILIN, chez M. Debras, à Pampou, recherche mari et beau-père.

— M. BUCQUET, 8, rue Villeneuve-Mareuil, Laval (Mayenne), n° 2153.

— Mme James EVARD, Gentilly, demeurée Hôtel Borel, La Souterraine (Creuse), recherche mari, sergent James Evard, n° 2154, Dépt colon n° 49, à Dreux (Eure-et-Loir), n° 2117.

— Mme Edmond Gagnière, de Nancy, actuellement chez M. Jacques Gerant, propriétaire à Sigoulès, recherche son mari.

— Famille GUICHARD-SCHATZLE, réfugiée à Vallières (Creuse), recherche Henri Guichard.

— Mme MALLARD cherche mari, marchand des loges André Mallard, 400 D. C. A. Eclair, chez M. Louis Mignat, 10, rue de Châteauneuf, par Saint-Georges-la-Poëlle (Creuse).

— Louis MEYER, de Reuil (Seine-et-Oise), cherche son fils Albert, infirmier, 16 dépt S. I. M. Agence Havas, Limoges, n° 2062.

— Famille PIEVERT, de Vold (Meuse), actuellement chez Mlle Moreau, à Bréhémont (Meuse), recherche Mlle Villerey, sa fille (2 ans) et les dames Minguin.

— Le lieutenant PLOYANT est au 309 R. A. P. à Limoges (Haute-Vienne), n° 2177.

— J. de RAMPPE, étude d'application, Fontainebleau (Seine-et-Marne), n° 2143.

— Mme RENAULT, Pensionnat Sainte-Jeanne-d'Arc à Cahors, cherche son fils Guy, artilleur à Vincennes.

— Mme Robert TALBOT recherche son mari, soldat au 3^e Train autos. Adresse chez M. Schiffré, à Solignac (Haute-Vienne), n° 5080.

— Mme de VESIAN est à La Bouscardie, par Saint-Claud-sur-le-Son (Charente) et cherche renseignements sur 924 G. R. D. I.

— Sergent WALTER André, 25^e R. I., 1^{er} Cie, 3^e bataillon, à Allasac (Corrèze), recherche sa famille.

— 30^e G. R. D. I. Escadron à cheval, anelien S. P. 12.855. Ecrire à Saint-Gemais-les-Belles (Haute-Vienne), n° 2261.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. CHAVOIX, notaire à Lalinde (Dordogne).

A VENDRE

Région Bergerac, proximité rive gauche Dordogne.

TRES BELLE PROPRIETE

bois, cultures, élevage (bovins, chevaux, ovins). Contenance totale : 370 hectares environ, dont : 210 hectares de bois (taillis de châtaignier et chêne), de très belle venue et 160 hectares terres cultivables, dont 55 hectares prairies (40 hectares clôturées s'étendant autour de la ferme principale).

Pour tous renseignements, s'adresser à M. CHAVOIX, notaire à Lalinde (Dordogne).

A NOS ABONNES

Dans le premier numéro de l'Action Française, paru à Limoges, nous nous excusons auprès de nos abonnés de ne pouvoir, pour des raisons matérielles, leur faire le service du journal, mais nous leur promettons de prendre des mesures pour faire cesser au plus tôt cet état de choses.

Ces mesures, nous les avons prises et nous allons reprendre l'expédition du journal à nos abonnés dans la zone de la France non occupée, mais avec leur concours.

En effet, beaucoup de nos amis ont dû se repl